

COMMUNAUTE  
DE COMMUNES  
DU PAYS DE  
SAINT-YRIEIX

DELIBERATION DU CONSEIL  
COMMUNAUTAIRE n°2021-100

L'an deux mille vingt et un, le 30 septembre à 18 h

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de SAINT-YRIEIX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur **Daniel BOISSERIE**.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 24 septembre 2021

Nombre de délégués :

- en exercice : 29  
 présents : 24  
 votants : 29

**PRESENTS** : M. Pierre VERGNOLLE, M. Patrick DARY, M. Philippe SUDRAT, M. Pierre MILLET LACOMBE, M. Pierre ROUX, M. François BOISSERIE, M. Jean-Claude FRACHET, Mme Laurette GUEIDAN, M. Francis DELORT, Mme Christiane BARRY, M. Jacques BLONDY, M. Patrice DELAGE, Mme Marie Madeleine LORIN, M. Ludovic TURPIN, Mme Annie ARNAUD, M. Alain BLONDY, Mme Valérie Isabelle BONIN, M. Francis CUBERTAFON, M. Jean-Claude DUPUY, M. Laurent GORYL, Mme Catherine L'OFFICIAL, Mme Monique PLAZZI et Mme Stéphanie TOESCA conseillers communautaires.

**ABSENTS Excusés** : M. Roland POURCHET, Mme Annick HUCHET, Mme Delphine PERRIER-GAY, Mme Céline BOYARD, Mme Pascale BRACHET et Mme Sandrine FUSADE.

OBJET :

Convention relative au  
déploiement de la plateforme  
STAGE-IN

M. Roland POURCHET donne pouvoir à Francis DELORT  
Mme Annick HUCHET est suppléée par Laurette GUEIDAN  
Céline BOYARD donne pouvoir à Pierre ROUX  
Delphine PERRIER-GAY donne pouvoir à Patrick DARY  
Pascale BRACHET donne pouvoir à Daniel BOISSERIE  
Sandrine FUSADE donne pouvoir à Valérie Isabelle BONIN

**SECRETARE** : Patrice DELAGE

Rapporteur : J-C. FRACHET

Considérant le programme « Territoire d'industrie » ;

Considérant la proposition de mettre en place une plateforme digitale « STAGE-IN » permettant de faciliter la réalisation des stages ;

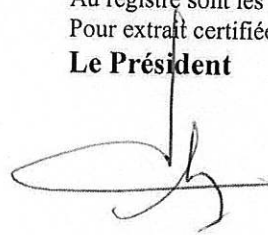
Considérant que cette plateforme s'étend sur la Communauté de Communes du Pays de Saint-Yrieix et la Communauté de Communes Isle Loue Auvézère en Périgord ;

Considérant qu'avec le cofinancement de la DIRECCTE Nouvelle-Aquitaine, seuls les frais de fonctionnement de la plateforme sont supportés par nos Communautés de Communes à hauteur de 2 000 € par EPCI ;

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après en avoir délibéré, à l'unanimité ;

- **approuve** la mise en place de la plateforme « STAGE-IN » ;
- **autorise** Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention y afférent, ainsi que tous documents se rapportant au présent dossier.

Au registre sont les signatures  
Pour extrait certifiée conforme,  
**Le Président**



**D. BOISSERIE**



Accusé de réception en préfecture  
087-248700189-20210930-DC2021140227-DE  
Date de télétransmission : 04/10/2021  
Date de réception préfecture : 04/10/2021

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte ;
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.